

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 décembre 2017**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents non excusés : 1
Absents excusés : 0

Date de convocation : Le 5 décembre 2017

Étaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Enza BAROTTE ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; Mme Julie LAFFAY ; M. Christian SCHMITZ ; M. Christian FORFERT ; M. Nicolas ROQUEL ; Mme Véronique THILL ; Mme. Hélène FAVRE MONNET ; M. David HEIB

Absents excusés ayant donnés procuration : M. Gérard IMBS procuration à M. Dominique WEYANT ; Mme Cindy DOS REIS procuration à M. Pascal JOLIOT ;

Absents non excusés : M. Claude NEVEUX

Secrétaire de séance : Mme Roselyne KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil soit du 10 octobre 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assuré que le quorum était atteint.

DELIB 1.5-187/2017 : Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre Rue de Fèves

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 14 décembre 2014, le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à ITB - CMO pour un montant provisoire de 24 549,92 euros HT soit 4% le taux de rémunération sur la base prévisionnel de 613 748 euros HT et que l'entreprise Jean Lefebvre a été retenue par délibération le 6 juin 2016 pour un montant de 605 266.80 euros HT.

CONSIDERANT que l'augmentation du montant prévisionnel des travaux est liée à des contraintes inhérentes à la situation du quartier, ayant engendré des travaux complémentaires (assainissement, câblage, raccordement, déplacement de coffret..).

CONSIDERANT le montant des travaux supplémentaires est de 86 148.68 euros HT

CONSIDERANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir les avenants correspondants au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre à 27 656.62 euros HT, soit 33 187.94 € TTC.

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune incidence sur le budget voté en 2017,

CONSIDERANT que ces avenants sont parvenus en mairie le 27 octobre 2017,

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal à signer les avenants afférents à ce dossier.

ACCORD A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy Le Veneur, le 14/12/2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU